

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-7/05

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union des Maires de Seine-et-Marne au titre de 2010 et avenant à la convention de 2008.

Il est proposé d'attribuer à l'Union des Maires de Seine-et-Marne une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 500 € au titre de 2010, et d'adopter un avenant à la convention signée le 20 octobre 2008.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la convention signée le 20 octobre 2008 entre le Département de Seine-et-Marne et l'Union des Maires de Seine-et-Marne,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 – d'attribuer à l'Union des Maires de Seine-et-Marne une subvention de fonctionnement, d'un montant de 19 500 €, au titre de l'année 2010.

Article 2 – d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention relative au soutien du Département au bénéfice de l'Union des Maires de Seine-et-Marne et aux engagements réciproques entre ces deux co-contractants.

Article 3 – d'autoriser le Président à signer cet avenant au nom et pour le compte du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ